

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 20 AOUT 2024

Le vingt août deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le douze août deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; DAOLIO Gilbert ; DHORNE Dominique ; THILLOY Jean-François ; DARRAS Marie-Christine ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie ; VAN DE MOORTELE Stéphanie ;

Absents excusés : Emmanuelle BRISSY (pouvoir donné à Michel TATTEBAUT), Christophe KLOPP (pouvoir donné à Philippe THEO), Philippe BOYENVAL, Laurence SCHMIDT.

I – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne M. Dominique DHORNE comme secrétaire de séance.

II – PROCÈS-VERBAL DU 27 JUIN 2024.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 tel qu'il a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour lecture et observations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

III - COMMERCE : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT SUR LE NOUVEL ESTIMATIF.

Monsieur le Maire avait sollicité un rendez-vous auprès du Secrétaire Général de la préfecture. Il a été reçu avec Mme DUBREUCQ le 26 juillet pour évoquer la problématique du surcoût engendré par les sondages de sols.

Celui-ci a été très attentif à la problématique et s'est engagé à apporter un soutien financier complémentaire. Il invite le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur les nouveaux montants.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023/01 du 06 avril 2023, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention au titre du fonds vert sur le projet de rénovation du bâtiment qui abritait le restaurant du village pour permettre l'ouverture d'un commerce multiservices qui serait le seul commerce hébécourtois. Cette demande de subvention avait été formulée sur la base d'un montant hors taxe de 497 534€ soit 597 040.80€ TTC correspondant à l'estimation présentée par le cabinet d'architecture ARKANA d'Amiens. Monsieur le Maire expose que les sondages de sol se sont avérés mauvais et ont démontrés l'obligation de mettre en œuvre des pieux sur la partie reconstruction et la création d'une dalle portée.

Ces nouveaux travaux occasionnent un surcoût par rapport au projet initial de 205 597.98€ HT ce qui porte le total à 703 131.98€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre du « fonds vert » (rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics) et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État Fonds Vert	124 000.00€
- Subvention État DETR	174 136.90€
- Département de la Somme	50 000.00€
- Région des Hauts de France	150 000.00€
- FDE80	40 000.00€
- Part revenant au maître d'ouvrage dont TVA	297 737.88€
(20% du HT soit	132 742.90€)

Pour extrait conforme, le Maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

IV - COMMERCE : CHIFFRAGE DU CABINET ARCANA A VALIDER.

Après avoir interrogé le Conseiller aux Collectivités Territoriales de la trésorerie, il s'avère que la commune pourrait finalement bénéficier du FCTVA sur ce projet.

Mme DUBREUCQ se charge d'obtenir un positionnement définitif de Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021/37 du 12/12/2021, le Conseil Municipal avait fait le choix du cabinet ARCANA comme architecte pour la réhabilitation du commerce.

Celui-ci présente un estimatif définitif de :

- partie commerce : 645 981.54€ HT ;

- partie logement : 63 826.97€ HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité des membres présents ou représentés, le chiffrage des travaux détaillés par le cabinet ARCANA.

V - DECISION MODIFICATIVES 2 ET3

DM2 :

Madame DUBREUCQ explique qu'il est nécessaire de compléter l'écriture d'amortissement RF 781 d'un montant de 1 176€ prévu à la DM n°1 comme suit :

- DF compte 6411 : personnel titulaire : + 1176€

- DI compte 231 opération 138 : Commerce du village : - 1176€

Où les explications données, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, ces modifications.

DM3 :

Madame DUBREUCQ explique que la commune doit faire l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse ainsi qu'une brosse pour l'entretien des caniveaux.

Les crédits du commerce et du logement doivent être complétés pour prendre en compte le devis d'ARCANA.

Les crédits prévus pour l'achat du container de l'atelier peuvent être réduits.

En recette, la subvention du fonds vert attribué à la commune doit être inscrit et la subvention de l'Agence Nationale des Sports également. Une participation de la FDE80 est attendue pour 40 000€ pour le commerce. L'ONACVG a accordé 2583€ de subvention pour la réfection du monument du cimetière.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2138-142 : Atelier - Bâtiments	1 400.00 €			
D 2157-72 : Atelier - matériel		1 400.00 €		
D 2157-72 : Atelier - matériel		17 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 400.00 €	18 900.00 €		
D 231-138 : Commerce du village		120 670.00 €		
D 231-144 : Logement du commerce		5 250.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		125 920.00 €		
R 1321-035 : Cimetière - Colombarium				2 583.00 €
R 1321-138 : Commerce du village				124 000.00 €
R 1321-143 : Aire de jeux multisports				17 000.00 €
R 1328-138 : Commerce du village				40 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				183 583.00 €
R 1641 : Emprunts en euros			40 163.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			40 163.00 €	
Total	1 400.00 €	144 820.00 €	40 163.00 €	183 583.00 €
Total Général		143 420.00 €		143 420.00 €

Où les explications données, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, ses modifications telles que dans le tableau ci-dessus.

VI - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comptable public a présenté une demande d'admission en non-valeur pour les créances dues par la société OCEZO (1360€) en raison de leur irrécouvrabilité, la société ayant été mise en liquidation judiciaire.

Où l'exposé de Mme DUBREUCQ, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

1/ Commission PLU :

Monsieur le Maire a réuni la commission pour réfléchir à une éventuelle modification du PLU sur différents points mineurs et notamment sur le fait que le PLU impose aux habitants d'encastrier dans la toiture les panneaux photovoltaïques.

Cette technique est beaucoup plus coûteuse pour les particuliers et s'est avérée génératrice de départ de feux et autres inconvénients donc n'est plus préconisée.

Monsieur le Maire a rencontré la DDTM le 07 août dernier et il lui a été précisé que :

- dorénavant, une modification de PLU doit intégralement être réalisée par un cabinet d'études (soit 2 à 3000€) notamment pour le versement au Géoportail de l'urbanisme ;

- en 2028, suite à la Loi Climat et Résilience (et le ZAN), une mise à jour (révision) des PLU communaux sera obligatoire. Ils devront également intégrer le SRADET et le SCOT qui auront été adoptés dans ces prochaines années ;

- l'article 111-16 du code de l'Urbanisme rendrait notre PLU non-opposable pour les panneaux photovoltaïques.

La prochaine équipe municipale devra procéder à cette révision en 2028.

2/ Les travaux de noues ont été réalisés devant les numéros 65 et 73 de la rue de Paris par Amiens Métropole afin de détourner les eaux de pluies venant de la chaussée vers leurs façades et portails.

3/ Le marquage des signalisations horizontales sera rénové à la rentrée pour la commune et la métropole.

4/ A la demande du Maire et du riverain concerné, une grosse pierre a été posée sur le trottoir pour démarquer le parking de l'entrée du numéro 3 de la rue de la Vallée et les places de parking ont été délimitées.

5/ Au vu du devis de réparation de notre ancien tracteur ISEKI beaucoup trop important par rapport à l'achat d'un neuf, un nouveau microtracteur est commandé. C'est le même que l'ancien qui a 20 ans mais en nouvelle génération. La société DEBOFFE reprend l'ancien.

6/ Contrôle URSSAF sur l'exercice 2022.

Il ressort de ce contrôle une seule observation : la commune ne doit pas offrir de cartes cadeau au personnel.

La loi n'accorde pas les mêmes droits aux collectivités qu'aux entreprises de moins de 50 salariés qui peuvent faire des cartes cadeau à leurs employés sans charges.

Au regard de la modique somme, aucun rappel n'a été mis en place.

7/ Rappel des subventions obtenues :

Cimetière = 5165€ :

- Région : 1549€

- Souvenir Français : 746€

- Département : 2583€

Aire de jeux pour les enfants est subventionnée à 80% par la Région et le département

City stade : reste à charge : 30 000€.

La commission jeunesse va décider du lieu d'implantation et les jeunes vont être consultés sur leur desiderata.

8/ Les portes de l'église ont été repeintes et les trous rebouchés par M. Tattebaut. Merci à lui !

Marie-Claire DUBREUCQ

1/ Logement communal :

Madame Aurélie PINGUET, locataire depuis 2020, a donné son congé le 14 juillet mais a présenté une collègue pompier volontaire : Mme Axelle DUCHEMIN.

Celle-ci a constitué le dossier habituel à l'appui de sa demande pour louer le logement.

Après étude, sa demande a été acceptée par le bureau municipal et elle est entrée le 1^{er} août 2024.

2/ Visite le 23 juillet 2024 de la Direction générale d'Amiens Métropole représentée par Mme Sabine GERME et Mme Emmanuelle PRINGUET, directrice de proximité sud.

Points évoqués :

- * la signalétique des voies va être rénovée : l'ajout d'un sigle 30 sur la chaussée de la RD1001 est demandé au niveau des feux tricolores ;
 - * aménagement du carrefour de la rue de Plachy : cette opération certes utile est assez coûteuse.
- M. le Maire a ajouté qu'il est prévu de réaliser le réseau d'assainissement collectif en 2030, après étude en 2027 : il est peut-être préférable de différer cette opération ...
- * Les travaux pour résorber les écoulements d'eaux pluviales devant les numéros 65 et 73 rue de Paris vont être réalisés prochainement (terminés à ce jour).
 - * le contentieux de l'urbanisme est suivi au niveau du service de la Métropole. Il est précisé que Mme Van der Haegen est l'interlocutrice pour ces questions.
 - * le traitement des déchets sauvages n'est pas pris en compte par la Métropole, c'est à chaque commune de les prendre en charge.
 - * la piste cyclable est évoquée, le dossier reste à construire.
 - * la question des problèmes engendrés par les arbres plantés le long de la RD1001 est une nouvelle fois évoquée. Les racines, les branches, les fruits sont un problème ... Monsieur le Maire demandera une taille durant l'hiver.

* Philippe THEO

- * Il n'a eu aucun retour des personnes âgées pour être inscrites sur le registre en cas de canicule. Elles sont difficiles à contacter.
- * La même animatrice que l'an dernier est prévue pour le goûter du CCAS de décembre 2024.

* Gérard DEFFONTAINES

- * En attendant l'arrivée du nouveau tracteur, les établissements DEBOFFE en ont prêté un pour assurer la continuité des tontes.
- * Des néons et spots LEDs avec détecteur ont été posés dans le passage entre la mairie et le préau ainsi que dans la cour pour éclairer le chemin vers la classe préfabriquée de nuit.
- * Cet hiver le container dans la cour de l'atelier communal sera à habiller de clin.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire,
Dominique DHORNE

Le Maire,
Dominique HESDIN